

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Séance du 03 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	09	11

Vote
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1 NPPV : 0

L'an 2023, le 03 novembre 2023 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, en conseil exceptionnel sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 octobre 2023.

**Présents** : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Bernadette Gaulot, Cécile Boutellier, Anne Braud ; MM. Stéphane Vernier, Hervé Henry, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Jean-Damien Bourillon.

**Absents excusés** : Mme Brigitte Bongard qui donne pouvoir à Mme Hubert Marie-Noëlle, Monsieur Pfister Eddie qui donne pouvoir à Monsieur Stéphane Vernier.

**A été nommé secrétaire** : Mr Stéphane Vernier

### 51 – Décision modificative : régularisation amortissements

Afin de régulariser les amortissements concernant l'année 2023, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Il convient donc d'ouvrir des crédits au chapitre 40 et de prendre la décision modificative suivante :

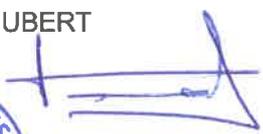
Dépense fonctionnement : chapitre 011 - article 6068 : - 11 452,80 €

Dépense fonctionnement : chapitre 40 - article 6811 : + 11 452,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter la décision modificative ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
Fait à Verbiesles, le 03 novembre 2023  
Le Maire,  
Marie-Noëlle HUBERT



  
**Stéphane VERNIER**  
1<sup>er</sup> Adjoint  
52000 VERBIESLES